

Conditions tarifaires des gîtes du Moulin du Berceau

	Gîte des Artistes	Gîte du Meunier	Gîte du Puits Bouillant
Nuité en semaine (lundi 15h au vendredi 11h)	90,00 €	100,00 €	150,00 €
La semaine complète (lundi 15h au dimanche 11h)	580,00 €	650,00 €	980,00 €
Nuité le Week-end (samedi 15h au dimanche 11h)	230,00 €	280,00 €	390,00 €
Week-end complet (vendredi 15h au dimanche 11h)	290,00 €	350,00 €	490,00 €
Forfait ménage en fin de séjour	50,00 €	60,00 €	80,00 €
Prestation draps lits 160 cm obligatoire	/		3 grands lits
			15€ x 3

PRESTATIONS Optionnelles

Draps	<p>Le prix des gîtes ne comprend pas les draps. Ils sont en option sauf pour le gîte du Puits Bouillant où ils sont obligatoires pour les 3 grands lits. Les lits ne sont pas faits.</p> <p>1 pers. : 10 € 2 pers. : 15 €</p>
Animaux	12/par jour
Taxe de séjour des établissements non classés	2,2% du montant de la location (hors charges et prestations) par nuitée (taxe additionnelle incluse) plafonnée à 2,20 €

MODALITES DE REGLEMENT

Les règlements acomptes ou soldes peuvent être réglés soit **par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, soit par virement bancaire**. Si toutefois la demande de réservation a lieu un mois avant la prise du logement, il sera demandé le montant total de la location

Acompte à la réservation	25% du montant du séjour		
Caution à régler lors de la remise des clefs	Gîte des Artistes	Gîte du Meunier	Gîte du Puits Bouillant
	300 €	300 €	400 €

La caution est à régler uniquement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Horaires d'accueil pour la remise des clés	<p>A la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf - 89110 Le Val d'Ocre - de 15h à 17h du lundi au vendredi et 10h à 12h le samedi. En dehors de ces horaires prévenir au :</p> <p style="text-align: center;">03 86 91 51 78 ou 07 81 44 97 58</p>
--	--

Conditions de validation du contrat	<p>Dès accord de votre part sur les conditions de location de nos gîtes, nous vous adressons un contrat qui doit nous être retourné signé le plus rapidement possible, accompagné du chèque d'acompte de 25% ou d'une preuve de virement du même montant et du chèque de caution libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Le solde sera à nous régler 10 jours avant la remise des clés. Nous ne faisons pas d'état des lieux mais nous vous demandons de signaler toute anomalie dès votre entrée dans le logement.</p>
-------------------------------------	--